

Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82

présents titulaires : 43présents suppléants : 2procurations : 18

- votants : 63

- suffrages exprimés : 63

- absentions : 0

- pour : 63 - contre : 0

DELIBERATION n° 2022/108

L'an deux mille vingt-deux et le 26 juillet à 18 heures trente, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 18 juillet 2022, s'est réuni, à la salle des fêtes de LANNEMEZAN, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.

Présents titulaires/suppléants: Lionel CAZAUX, Pascale LEONARD, Roger LACOME, Albert BEGUE, Philippe SOLAZ, Maryvonne HIEGUY, Hervé CARRERE, Christophe MUSE, Arnaud DELAS (suppléant de Jean-Claude JACOMET) Rose Marie COLOMES, Jean-Paul LARAN, Pascal LACHAUD, Jean-Bernard COLOMES, Jean-Marie VIGNES, Alain PIASER, Noël ABADIE, Catherine CORREGE, Véronique MOUNIC, Christine MONLEZUN, Martine LABAT, Jean-Yves BOUSSIER, Danielle VIDAL (suppléante de Céline CASSAGNEAU), Nicolas COLOMES, Serge SOHIER, Alain DASQUE, Geneviève PFLIMLIN, Bernard PLANO, Carine VIDAL, Gisèle ROUILLON, Jean-Marie DA BENTA, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Sandrine DURAN, Sylvie ORTEGA, Dominique DEMIMUID, Christine FAUGERE, Dominique ZAPPAROLI, Véronique MAZOUE, Christiane ROTGE, Charles RODRIGUES, Elisa PANOFRE, Valérie DUPLAN, André RECURT, Joëlle ABADIE, François DABEZIES

Titulaires ayant donné procuration: Karine MEDOUS à Philippe SOLAZ, Francis ESCUDE à Albert BEGUE, Régine SARRAT à Joëlle ABADIE, Jean-Marc DUPOUY à Véronique MAZOUE, Bernadette GACHASSIN à Noël ABADIE, Romain CAUCHOIS à Hervé CARRERE, Ludovic PONTICO à Catherine CORREGE, Pierre DUMAINE à Bernard PLANO, Robert MONZANI à Gisèle ROUILLON, Jacqueline ALFONZO à Stéphanie LAGLEIZE, Cindy SIBE à Nicolas TOURON, Jean-Pierre CABOS à Gisèle ROUILLON, Laurent LAGES à Sylvie ORTEGA, Philippe LACOSTE à Sylvie ORTEGA, Joël DEVAUD à François DABEZIES, Jean-Paul COMPAGNET à Joëlle ABADIE, Gérard SABATHIE à Barnard PLANO, Didier FAVARO à Alain PIASER

Absents excusés: Bruno FOURCADE, Maurice LOUDET, Jean-Marc BEGUE, Xavier SARNIGUET, Fabienne ROYO, Jean-Marc GRANIE, Jean-Charles LAUREY, Patricia CORREGE, André QUINON, Nathalie SALCUNI, Françoise PIQUE, Jean-Marc BABOU, Pascal AUDIC, Isabelle ORTE, Chrystelle MAUPAS, Patrick ABADIE, Joëlle VIGNEAUX, Guy RAYNAL, Aimé COURTADE,

<u>Objet</u>: Finances – Admission en non-valeur budget annexe SPANC suite à clôture pour insuffisance d'actif

Madame la Trésorière Publique de Lannemezan a transmis une créance sur le Budget SPANC pour laquelle la procédure de recouvrement ne peut aboutir. Le tribunal de commerce a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif d'une société redevable à la collectivité pour une somme de 100 € sur le budget SPANC,

Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Trésorier, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Il est proposé d'admettre cette demande en non-valeur et de mandater cette somme sur les crédits ouverts du budget annexe SPANC 2022.

LE CONSEIL:

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE :

- D'admettre la demande en non-valeur formulée par Madame la trésorière publique pour un montant de 100 € sur le budget annexe 2022 SPANC,
 - De porter cette décision à la connaissance de Madame la trésorière publique de Lannemezan avec la liste des créances concernées,
 - D'autoriser l'inscription de la somme correspondante au budget annexe SPANC de l'exercice en cours, à l'article prévu à cet effet.

Pour copie conforme,

Le Président Bernard PLANO Le secrétaire de séance Alain PIASER

Affichée le 23 AOUT 2022